

ARPAC

Association régionale du personnel des affaires culturelles
6 quai Saint-Vincent – 69001 LYON
Siret : 442 364 956 00015

Contacts :

Anne-Lise Curcio, présidente

Tél. : 04 72 00 44 27

courriel : anne-lise.curcio@culture.gouv.fr

Myriam Fresne, trésorière

Tél. : 04 72 00 44 38

courriel : myriam.fresne@culture.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la
Communication

Direction de l'Administration générale
Bureau des Affaires sociales

182 rue Saint Honoré
75033 PARIS cedex 01

Lyon, le 10 novembre 2016

OBJET : Demande de subvention 2017 de l'ARPAC

Je vous prie de bien vouloir trouver le dossier de demande de subvention 2017 de l'ARPAC (association régionale du personnel des affaires culturelles).

L'ARPAC sollicite le CNAS à hauteur de **18 500 €**.

Cette subvention permettra à l'association, d'une part d'assurer les prises en charge de billetterie (culture-cinéma...), abonnements culturels et sportifs de ses nombreux adhérents (183 en 2016 ; 179 en 2015 et 167 en 2014) ; et d'autre part de mettre en place divers projets culturels, sorties, visites, voyages et moments conviviaux constituant la programmation 2017 et qui donnent sens à la vie associative.

Vous trouverez ci-joint une note de présentation, présentant l'association et appuyant notre demande 2017, un bilan moral de l'année 2016, présentant les diverses actions menées par l'association, ainsi que les différents éléments demandés pour constituer le dossier.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Anne-Lise Curcio



Présidente de l'ARPAC

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ARPAC propose à ses adhérents un programme d'activités tout au long de l'année, et participe financièrement aux dépenses culturelles, sportives et de loisir de ses adhérents. Elle souhaite leur permettre d'avoir une vie culturelle et sociale active avec des aides sur les dépenses plus quotidiennes et individuelles mais aimerait perpétuer et privilégier également les sorties communes qui font sens dans la vie associative.

L'association est destinée aux personnels du Ministère de la culture et de la communication [DRAC, CMN, archives départementales, bibliothèques municipales...] exerçant leur activité sur sur 9 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Métropole de Lyon) ; ainsi qu'aux agents de 3 écoles nationales supérieures d'architecture : Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, et aux retraités de la région.

En 2016, l'association compte **183 adhérents** (179 en 2015 ; 167 en 2014), ce qui fait d'elle l'une des associations les plus importantes au niveau national (hors association établissements publics).

Elle compte 10 personnes à son conseil d'administration dont 6 membres du bureau.

L'adhésion est de 20€ par personne. Les conjoints-adhérents (54 adhérents) cotisent pour 10€, mais ont une prise en charge de moitié sur les activités.

PROJET DE BUDGET 2017

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ANNÉE 2017

En 2017, comme en 2016, le projet de budget de l'association a été réfléchi en fonction de plusieurs éléments :

- L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS

Depuis plusieurs années, le nombre d'adhérents est en évolution constante. En 2016 nous comptons **183** adhérents.

| ANNÉE | NOMBRE D'ADHÉRENTS |
|-------|--------------------|
| 2012 | 152 |
| 2013 | 151 |
| 2014 | 167 |
| 2015 | 179 |
| 2016 | 183 |

Nous nous félicitons bien évidemment de cette évolution qui nous l'espérons vient de l'attractivité des propositions d'activités et sorties de l'association, mais aussi de son dynamisme. Nous expliquons aussi cette augmentation par l'adhésion de nouveaux arrivants et des retraités toujours très présents. En effet, nous ne constatons pas de rotation des adhésions mais bien une augmentation.

Dans le projet de budget, cela entraîne forcément des difficultés de gestion et de prévision. Nous tentons chaque année de budgéter au plus juste , mais les demandes de prises en charge sur la billetterie, les abonnements, et les tickets cinéma sont de plus en plus conséquentes.

L'association pour régir au mieux son budget a mis en place des plafonds maximum de prise en charge définis ainsi : 50€ pour le cinéma ; 50€ pour la billetterie culturelle et sportive ; 50 € pour les abonnements culturels et sportifs : soit un plafond global de 150 € / adhérent.

Ces prises en charge, déjà plafonnées, ne pourront pas continuer si le CNAS ne répond pas à notre demande. Elles devront être fortement impactées d'une manière ou d'une autre.

- L'ATTRACTIVITÉ DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

La participation aux activités proposées est un élément important dans la vie de l'association qui souhaite maintenir au maximum ses sorties et voyages, afin de maintenir du lien social et de ne pas devenir uniquement un guichet de remboursement.

➤ Nous constatons une forte mobilisation des adhérents sur les courts séjours proposés dans une capitale

ARPAC – Note de présentation – Demande de subvention 2017

culturelle ou historique (22 participants en 2016 pour Cracovie – avec une impossibilité d'accepter plus de voyageurs malgré les demandes). En 2017, un court séjour « Bologne [Ferrare-Ravenne] » sera proposé du 28 avril au 2 mai.

➤ Afin d'inciter les adhérents à participer aux sorties d'une journée (visites patrimoniales régionales), l'association depuis 2016 augmente sa prise en charge sur le co-voiturage.

La ligne bien être développée pour test cette année rencontre également un fort succès (6 séances comptant 12 participants – soit 72 participants pour 2016), nous souhaitons donc développer les interventions afin de satisfaire les nombreuses demandes.

- ◆ L'ARPAC propose des sorties et des voyages à moindre coût en recherchant des tarifs avantageux, sans passer par des intermédiaires, et désire aussi, pour une équité sociale, perpétuer la prise en charge en fonction du quotient familial pour le voyage à l'étranger.

PROGRAMMATION 2017

Le budget 2016 reprend les grandes lignes qui constituent les activités principales de l'association et qui se déclinent en 3 grands axes :

- billetterie, abonnements culturels et sportifs
- sorties, voyages, découvertes patrimoniales
- moments conviviaux locaux et nationaux

BILLETTERIE / ABONNEMENTS CULTURELS, SPORTIFS / CINÉMA

Ces prises en charge constituent la demande la plus fréquente et la plus importante pour une majorité d'adhérents. Elles représentent également une charge de travail importante pour la trésorière.

À la vue du bilan de cette année, et du nombre d'adhérents, la somme budgétée pour 2017 semble être la plus juste possible.

Pour information, ces prises en charges sont plafonnées à : 50€ pour le cinéma ; 50€ pour la billetterie culturelle et sportive ; 50 € pour les abonnements culturels et sportifs : soit un plafond global de 150 € / adhérent.

12409 € sont budgétés (dépense) uniquement sur ces lignes. Comme indiqué plus haut , ces prises en charge, déjà plafonnées, ne pourront pas continuer si le CNAS ne répond pas à notre demande. Elles devront être fortement impactées d'une manière ou d'une autre.

ACTIVITÉS / VISITES COMMUNES / VOYAGES

Les sorties, visites et voyages proposés ci-dessous sont organisés directement par des membres du CA (temps important d'investigation), sans passer par des intermédiaires, ceci afin de proposer le coût le plus avantageux possible.

Ces activités parfois difficiles à organiser et ne réussissant pas toujours à réunir autant de personnes qu'espéré, sont toutefois importantes dans la programmation, elles donnent l'occasion aux adhérents n'exerçant pas sur les mêmes sites de se rencontrer dans le cadre de découvertes culturelles communes.

Découvertes régionales

Des journées sont organisées sur le territoire, et se déclinent sous plusieurs axes. Pour 2017 plusieurs d'entre elles sont déjà programmées, d'autres pistes sont encore à explorer, ces sorties peuvent également être proposées en cours d'année.

→ **Découverte du patrimoine** : Entre architecture et industrie, les savoir-faire des Pays de l'Ain – le 9 septembre 2017 : Visite des soieries Bonnet à Jujurieux et du Fort l'Ecluse à Léaz. Budget global de 399 €

→ **Sortie découverte nature** : A la poursuite de Mandrin – le 20 mai 2017 : Visite du repaire de Mandrin à St Genix-sur-Guiers et du site historique de Saint-Christophe la Grotte. Budget global de 355 €.

→ **Musées** : encore à définir en fonction des programmations des musées de la région.

Sorties hors Rhône-Alpes

L'association qui arrive à proposer des sorties à moindre coût sur le territoire, a constaté que les propositions un peu plus lointaines intéressent les adhérents. Elle souhaite essayer de développer cela en restant sur des tarifs peu onéreux. Ces longs week-ends permettent de faire découvrir des destinations un peu moins connues, que les adhérents ont plus de difficultés à organiser par eux-mêmes.

En 2017, l'ARPAC souhaite faire découvrir :

→ **Lieu d'histoire** : **Bologne, Ferrare, Ravenne- villes d'art et d'histoire** en Italie – du 28 avril au 2 mai 2017
Le budget global de ce court séjour (prévisionnel pour 14 personnes) serait de 5066€ (soit 360€/pers.). Avec une prise en charge de 30 %, le coût de revient du voyage par personne est de 253€/pers.
- vols low cost proposé par HOP direct Lyon-Bologne (estimation 2800€), hôtel réservé en centre historique (2268€).

→ **Week-end** : **Toulouse – du 23 au 25 juin 2017**

Ce week-end de trois jours permettra la découverte de la ville de Toulouse (grâce notamment à une adhérente des monuments historiques qui vient de s'exiler sur place). Une visite de la ville, de ses hôtels particuliers, de ses musées sera proposée.

Budget estimé pour 16 personnes, incluant vol + hôtel : 2933,40€ soit 183€33/pers - Soit 128,34 €/pers. (après prise en charge de 30% de l'ARPAC).

- Des vols low-cost directs Lyon-Toulouse sont ouverts pour très peu cher : estimation pour 16 billets : 1840€
- La réservation à l'hôtel Grand Raymond IV, situé en plein centre historique, est déjà faite (plus la réservation est tôt plus les prix sont attractifs), avec une possibilité d'annulation sans frais : coût pour 8 chambres doubles : 1093,40 €

Voyage à l'étranger

Lisboà – Lisbonne et alentours

Le voyage à l'étranger qui se maintient chaque année avec un nombre satisfaisant de participants aura lieu fin septembre, après le week-end des journées du patrimoine (comme depuis plusieurs années). Cette année il aura lieu du **23 au 30 septembre 2017 à Lisbonne, et permettra une vraie découverte de la ville, de son ambiance, de ses alentours.**

Le coût de ce séjour d'une semaine comprenant l'avion, l'hôtel est estimé à **8 160€** (prix pour 16 personnes).

Des vols low-cost assurent la liaison Lyon-Lisbonne (easy jet) estimés à 3216 €, l'hôtel est déjà réservé (avec annulation gratuite) pour un coût de 4944€. L'estimation moyenne par personne de ce voyage après prise en charge est de **357 €**.

♦ Pour le voyage à l'étranger, l'association, pour une plus juste équité sociale, et afin de permettre à un plus large éventail d'agents de participer, applique une **prise en charge en fonction des revenus (calcul fait en fonction du quotient familial)**. Les prises en charge sont de **20 %, 30 % ou 40 % (barèmes pris sur le site du CNAS)**.

MOMENTS CONVIVIAUX LOCAUX ET NATIONAUX

Ces moments sont essentiels et permettent à une bonne partie des adhérents de se retrouver.

Sur le site de la DRAC, l'association organise :

- un concours photo et un concours gâteaux
- La fête de la musique
- L'arbre de Noël et son spectacle

L'ARPAC possède une équipe de volley qui participe au tournoi **national** (vainqueur en 2016) et prévoit donc une ligne pour aider à son déplacement.

Bien être: En 2016, l'activité Bien être (massage assis), lancée fin 2015, a connu un fort succès. La demande est croissante, afin de faire bénéficier de ces massages assis à une majorité d'adhérents (et de les développer sur un second site) l'ARPAC sollicite une subvention plus élevée sur cette ligne : budgétée à 2160 € pour l'année.

Pour cela, l'ARPAC sollicite une subvention de 18 500 € pour l'année 2017